

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts
Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

5ième ANNEE

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur

BUREAU ET ATELIER : RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

ANNONCES.

1ière insertion par ligne.....10cts
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut
donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration
de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

JOLIETTE, JEUDI, 11 AVRIL 1889

No 36

No 1

FRANÇOIS DE BIENVILLE.

CHAPITRE I.

PORTRAITS EN PIED DU VIEUX TEMPS.

—Qui vive ?
—France.
—Le mot d'ordre ?
—Canada.
—Passez !

Ces mots furent prononcés dans la nuit du 14 octobre de l'an de grâce 1690 ; et la sentinelle qui veillait au pied de la côte de la Montagne, livra passage à trois hommes, des militaires, car leur épée relevait un pan de leur manteau, tandis que leur feutre à longue plume s'inclinait crânement sur l'oreille droite.

Le factionnaire leur ayant présenté les armes, ils escaladèrent, tant bien que mal, un retranchement qui barrait en cet endroit la rue dans sa largeur, et continuèrent l'ascension de la montée.

Comme ils arrivaient au milieu de la côte, le cris d'un second factionnaire arrêta de nouveau leur marche ; ils y répondirent et passèrent outre.

—Qui vive ? leur demanda une troisième sentinelle qui montait la garde à l'entrée de la haute ville.

—Vive Dieu ! s'écria celui des trois arrivants qui venait de donner le mot de passe, il paraît que l'on fait bonne garde en notre ville de Québec ! France et Canada, mon brave.

—Monseigneur le gouverneur, murmura le soldat en présentant les armes.

C'était en effet le comte de Frontenac, qui arrivait de Montréal avec le sieur François le Moyne de Bienville. Leur compagnon était M. Prevost, major de Québec, qui avait eu le commandement de la ville en l'absence du gouverneur.

Vers le coucher du soleil, on avait averti le major que l'on voyait un canot descendre au loin le courant du fleuve et s'approcher de la ville. Pensant que ce pouvait être le comte de Frontenac qui venait dans cette embarcation, M. Prevost était descendu à sa rencontre afin de le recevoir.

A peine le comte eut-il passé la porte de palissades qui séparait la haute ville de la basse, qu'il fut accueilli par de joyeux vivats. Les habitants venaient acclamer au passage celui qu'ils regardaient comme leur sauveur dans la situation critique où ils se trouvaient depuis quelques jours.

Quand il entra dans le château Saint-Louis (ou château du Fort, comme on disait à cette époque), il y avait aussi la nombreuse réunion de notables tant civils que militaires. Grande était l'inquiétude des bons bourgeois de Québec, depuis qu'ils connaissaient l'arrivée d'une flotte anglaise dans le Saint-Laurent. Aussi s'étaient-ils portés en foule au château, quand ils avaient appris que M. le major s'était rendu à la basse ville pour y recevoir le gouvernement. On avait tellement confiance en son courage et en son expérience, que la seule présence du comte au milieu d'eux rassurait en quelque sorte les esprits les plus alarmés.

Louis de Buade, comte de Frontenac, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de la Nouvelle-France, avait alors soixante-dix ans ; on ne lui en aurait pas donné soixante, tant il était vert, actif et vigoureux encore. Figure martiale, maintien plein de distinction et de grâce, extérieur à la fois digne, imposant et sévère, il était le vrai type de ces gentilshommes français, moitié soldat et moitié courtisans, qui brillaient alors au premier rang, tant à la cour qu'à l'armée du grand roi.

Son œil noir étincelait sous un grand front à peine sillonné de rides légères, tandis que son nez en bec d'aigle et ses lèvres minces qui commençaient à fuir le menton un peu trop proéminent, donnaient à l'ensemble de sa physionomie un air spirituel, mais impératif.

Aussi n'avez-vous nulle raison d'être surpris, si j'ajoute que le comte exigeait l'obéissance la plus ponctuelle chez ses subordonnés. Quand il avait commandé, il fallait se soumettre ; sinon, l'orage éclatait. Les démêlés qu'il eut, lors de son premier gouvernement, avec M. Perrot, l'abbé de Fénelon et l'intendant Duchesneau, sont là pour le prouver. Vous avouerez cependant avec nous que les deux premiers n'étaient pas sans reproches puisqu'ils furent rappelés, en France, où le roi logea Perrot à la Bastille, tandis qu'il défendait à M. l'abbé de Fénelon de remettre les pieds sur nos rivages.

Mais ce fut bien pis lorsque l'intendant se fut mis en guerre ouverte avec lui. Le vieux gentilhomme, qui avait eu, dit-on, un roi (Louis XIII) pour parrain, et la discipline militaire pour tutrice—il n'avait que dix-sept ans quand il entra dans l'armée—voulut se raidir contre les récalcitrants, et punir à tout prix leur refus répétés d'obéissance. Alors l'intendant porta jusqu'au pied du trône ses plaintes et celles du parti qui le soutenait—plaintes plus ou moins fondées—et les deux adversaires furent rappelés en France en 1682.

La colonie s'était bientôt ressentie de la perte qu'elle venait de faire en la personne de ce gouverneur. Les temps étaient des plus difficiles à cette époque, et il fallait un homme de talents et d'énergie pour faire face aux circonstances.

La molle et malheureuse administration de MM. de La Barre et de Denonville mit bientôt la Nouvelle-France à deux doigts de sa perte. Mais Louis XIV, qui se connaissait en hommes, renvoya le comte de Frontenac au Canada, vers la fin de l'année 1689, pour y rétablir le prestige du nom français.

Ce qui prouve beaucoup en faveur de l'habile administrateur, c'est qu'à son retour à Québec, il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par tous les habitants, y compris ceux-là mêmes qui avaient le plus contribué à son rappel en France, quelques années auparavant.

Peu de temps avant le retour de M. de Frontenac, le tomahawk iroquois avait frappé le plus terrible des coups à Lachine, où deux cents personnes avaient péri dans cette néfaste journée. Les auteurs de ce drame sanglant promenaient encore par le pays l'effroi de leurs armes, quand le comte de Frontenac arriva au secours des colons.

La situation prit dès lors un autre caractère. Dans l'espace de quelques mois, Shenectady, Salmon-Falls et Casco, bords fortifiés de la Nouvelle-Angleterre, disparaissaient sous des ruines ; tandis que les Iroquois étaient repoussés, et que le brave d'Iberville laissait aux Anglais, dans la baie d'Hudson, les sanglants souvenirs de ses audacieuses victoires.

Tel était le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au début de ce récit.

Au moment où nous vous présentons à lui, sa tête, ornée d'une perruque légèrement poudrée et à l'oreilles où tire-bouchons, descendant à droite et à gauche de sa mâle figure, était coiffée d'un chapeau à trois cornes bordé d'or. Son manteau de voyage, de couleur sombre, aussi galonné d'or, laissait entrevoir un long justaucorps gris à parements et à retroussis de couleurs tranchantes, et en dessous une courte veste brodée. Il portait encore des nœuds de cravate de dentelle, des nœuds d'épaulement et d'épée. Le bas de ses chasses s'engouffrait en bouffant dans des bottes de chasse évasées par le haut, dont il avait eu la précaution de se munir pour le voyage. Les poignets de ses mains blanches, mais amaigries par l'âge, se perdaient dans les gracieux replis de deux manchettes de dentelle. Enfin, un large baudrier, tout brodé d'or, lui descendait de l'épaule droite au côté gauche et retenait une brillante épée, dont le bout du fourreau relevait le manteau par derrière, tandis que la poignée, appuyée sur sa hanche gauche, laissait miroiter à la lumière des bougies les pierreries dont la garde était ornée.

MM. Prevost et de Bienville étaient moins richement vêtus. Un simple filet d'or bordait le chapeau du major, tandis que celui du jeune Le Moyne n'était garni que d'un galon d'argent. Toutefois, M. Prevost, au lieu d'être chaussé de lourdes bottes, comme le comte de Bienville, ne portait que des bottes de ville, ou bottines, et de longs bas de soie noire qui laissaient librement se dessiner son musculeux mollet.

François Le Moyne, sieur de Bienville, compagnon de voyage de M. de Frontenac avait vingt-quatre ans. Bien qu'il doive être un des principaux acteurs dans ce récit des hauts faits d'un âge héroïque, veuillez bien, jolies lectrices, ne le point orner d'avance de ces qualités extérieures dont beaucoup de romanciers se plaisent à habiller leurs héros.

Bienville n'avait pas une de ces tailles élancées qui se dessinent si bien, selon le goût moderne, sous la coupe plus ou moins élégante des habits de nos tailleurs à la mode ; bien au contraire, il était trapu, courtaud, robuste et carré.

Sa main n'était ni effilée ni blanche, comme celle de ces héros de romans, plutôt propres à chiffonner les dentelles d'une folle marquise dans une collation sur l'herbe, qu'à pour fendre un homme au champ d'honneur.

Le nôtre arrivait de la baie d'Hudson, où il avait guerroyé contre l'Anglais, pendant plusieurs mois, avec ses frères d'Iberville, Sainte-Hélène et Maricourt. Accoutumés, lors des fréquentes expéditions qu'il faisait à travers les bois, à manier

la hache autant que l'épée, ses mains étaient devenues épaisses, larges et musculeuses.

Enfin, lectrices, dernière déception pour vous, M. de Bienville, n'était pas beau de figure. Cependant pour rester dans le vrai, je dois me hâter d'ajouter qu'il n'était certainement pas laid.

Si vous aviez examiné ses grands yeux bruns, où se lisaient l'intelligence, le courage, ainsi qu'une aristocratique fierté, ses lèvres tant soit peu dédaigneuses et si fines de contour, vous n'auriez pas remarqué, sans doute, qu'il avait la figure osseuse et fort peu d'animation dans le teint. Si enfin, tenant vos doigts mignons dans sa main nerveuse et dure, cet homme, frère de héros et héros lui-même, vous eût dit : " Je vous aime," peut-être alors, mademoiselle, aurait-il pris un extérieur plus séduisant à vos yeux, et n'auriez-vous pas retiré votre main tremblante de celle du galant guerrier.

La famille de François Le Moyne de Bienville était originaire de Normandie. Le père de notre héros, Charles Le Moyne qui avait brillé au premier rang dans les combats alors si fréquents avec les Iroquois, avait eu onze fils et deux filles. Cinq des premiers moururent au champ des braves, après avoir étonné leurs contemporains par leur courage indomptable et leurs merveilleux faits d'armes.

M. de Bienville, quatrième fils de Charles Le Moyne, avait déjà, tout jeune qu'il était encore, la réputation bien méritée d'un vaillant soldat et d'un bon officier. Il avait, l'année précédente, fait ses preuves à la baie d'Hudson, où il avait rivalisé d'audace avec ses frères.

Il était à peine revenu de ces contrées, et se trouvait à Montréal, quand M. de Frontenac, qui s'y était aussi rendu pour s'opposer à l'invasion par terre tentée par Winthrop, dont nous parleront bientôt, ayant été rappelé à Québec par l'approche d'une flotte anglaise, lui avait demandé de descendre à la capitale en sa compagnie. Comme le sieur de Bienville flairait de loin la poudre, haïssait mortellement l'Anglais, et se trouvait bien partout où il y avait de glorieuses estocades à donner—quitte à en recevoir en échange—il avait accepté avec joie, et s'était aussitôt embarqué avec le comte, qui l'affectionnait particulièrement.

(A continuer.)

Au public acheteur.

MM. Pierre Henrichon et Xavier Mercile, corroyeurs, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert à Joliette, sur la rue DeLanaudière, une boutique de tannerie.

Ces Messieurs auront constamment en mains toute espèce de cuirs, repasseront les peaux qu'on voudra bien leur confier, en achèteront et ce à l'entière satisfaction de tous. Ces messieurs paieront le plus haut prix pour l'achat des peaux crues et l'écorce de pruche.

MM. les cordonniers, selliers, cultivateurs sont spécialement invités à rendre visite à ce magasin.

HENRICHON & MERCILE,

Tanneurs.

No 21 m 1 m

A VENDRE

M. SERAPHIN LEBLANC, de l'Épiphanie, P. Q., offre en vente à des conditions tout à fait avantageuses.

10. Une magnifique terre contenant environ deux cent huit arpents en superficie, dont 120 arpents en culture et 80 en bois avec sucrerie, bâtie de maison, grange, etc. Cette propriété est à 14 arpents du dépôt du chemin de fer, 6 arpents des moulins à farine, à carder et à scier. Sur cette terre est bâtie l'église paroissiale et le couvent des Révères Sœurs Jésus Marie se trouve à deux arpents.

L'eau est fournie à ces établissements par un bon aqueduc et l'assurance sur la ferme est payée pour trois ans.

TITRES PARFAITS :

DROITS DE SEIGNEURS PAYÉS.

20. La belle résidence qu'il occupe actuellement située au centre du village, avec un grand et beau jardin, contenant arbres fruitiers assortis, jet d'eau d'un côté et magnifique bocage de l'autre, donnant sur une rue 80 pieds, sur l'autre 339, et 60 au point désigné par le vendeur, bornée par la rivière l'Achigan, aussi droits Seigneuriaux payés.

Pour plus amples informations, s'adresser à

M. SERAPHIN LEBLANC,

L'ÉPIPHANIE.

No 29, 21f. 3m.

Maison de pension

M. ALFRED DRAINVILLE à l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir dans la maison occupée autrefois par le Dr Boulet rue St-Chs-Borromée, Joliette, une maison de pension, bonne table, chambres bien garnies, le tout de première classe.

La dite maison possède de bonnes écuries. Les également des chevaux et voiture de charge et légère, à des prix défiant toute concurrence.

Vous êtes respectueusement prié d'en faire l'essai.

LES DAMES DRAINVILLE ont ouvert de leur côté un atelier de modes, elles travaillent avec goût et confectionnent aussi des Hardes pour hommes.

QU'ON SE LE DISE

3 j. No. 22 6 m.

CANADA, Province de Québec, District de Joliette. Cour de Circuit, No 2437, Joseph Parent, journalier, de la ville et du District de Joliette, demandeur, contre Dame Ste-Béatrix, cultivateur, de Ste-Béatrix, dans le dit District, défendeur et Herménégilde Adam, cultivateur, de Ste-Béatrix, dit district, absent de la Province de Québec, Tiers-Saisi.

Il est ordonné au Tiers-Saisi de comparaître dans les deux mois. Ville de Joliette, le 2 avril 1889.

DESROCHERS & DESILETS,

G. C. C.

DUGAS & MARSOLAIS,

Avocats du Demandeur.

A VENDRE

10 Un magnifique coffre-fort, (safe.)

20 Encyclopédie du XIX Siècle, 70 volumes, appartenant à la succession de feu C. P. Charland, Ecr, avocat.

S'adresser à

D. DESORMIERS,

Exéc. Testamentaire.

No 29, 21f. 3m.

L'ETOILE DU NORD
 Imprimée et publiée par
ALBERT GERVAIS,
 ADMINISTRATION ET REDACTION
 Rue Manseau, Joliette, P. Q.
 ABONNEMENT
 Pour une année.....50cts
 " 6 mois.....25cts
 Strictement payable d'avance.
 La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ETOILE DU NORD
 JOLIETTE, JEUDI, 11 AVRIL 1889
Le banquet Taillon.

Nous apprenons avec le plus grand plaisir la décision prise par les amis du parti conservateur, d'offrir un grand banquet à l'honorable L. O. Taillon, après la prorogation du Parlement fédéral. Cette démonstration politique est due au vaillant chef de l'opposition; et les travaux et les luttes de la dernière session ont rendu nécessaire l'expression publique du témoignage de la reconnaissance que lui doit le parti conservateur, et que tous les gens honnêtes approuveront. Nous n'avons aucun doute que bon nombre de nos amis de Joliette, de Montcalm et de l'Assomption assisteront à ce banquet, au succès duquel nous applaudissons d'avance de tout cœur.

CORRESPONDANCE.
Entre Confrères.

Monsieur le Rédacteur.
 Pardonnez-moi, mais j'implore encore un petit coin de votre feuille!

Je ne puis laisser passer outre, la chronique de mon savant confrère, sans lui offrir le témoignage de mon approbation. Il est temps que nos populations ouvrent les yeux et il serait fort à désirer que nous eussions plus d'un homme comme le Dr Leprohon! Des hommes que l'on pourrait appeler, amis du genre humain, désirant le bien public et qui savent se tenir à la hauteur de leur profession.

Donnons-nous main forte, formons des cercles scientifiques et par notre érudition, faisons la guerre à ces exploitteurs de la santé et de la crédulité publique.

Mais si nous devons nous efforcer de bannir le charlatanisme qui se fait par les gens du commun peuple, il est une autre classe de personnes qui mérite tout spécialement notre attention; ils sont à mes yeux mille fois plus à dédaigner que les premiers: Je veux dire ces charlatans, licenciés. Vous pensez peut-être que je vais trop loin, point, je puis vous en citer des exemples sans nombre. Un cas pour vous montrer où la crédulité de certaines gens peut aller, et jusqu'où le mensonge peut trouver place: un médecin qui peut faire croire à sa patiente que l'effet de son thermomètre au creux axillaire a pu agir analogiquement au cathartisme (simple coïncidence du hasard) peut à mon avis descendre bien bas dans les échelons du mensonge. Ce sont de ces licenciés-là qui vont même jusqu'à faire de la médecine au rabais, et pour les qualifier je donnerai la plume à un de nos confrères journaliste: "Quand aux charlatans licenciés, aux praticiens à la petite semaine, je ne veux pas y toucher. Ils sont une plaie contre laquelle l'antiseptique est inutile. Quand on a perdu le sens de la dignité professionnelle au point de faire de la médecine au rabais, on est descendu bien bas et on est capable de bien des choses. Les hommes de cette catégorie sont dignes d'autant de pitié que de mépris. A quoi peut-on attribuer cette déchéance morale? à deux causes, je crois: au défaut de dignité personnelle et au manque d'éducation professionnelle. A la première je ne connais pas de remède, chacun son élément: *trahit sua quemque voluptas!* A la seconde il faut opposer la réforme de notre éducation professionnelle. Il nous faut des études plus sérieuses, plus complètes, afin que nous sachions le prix des services que nous sommes appelés à rendre."

Mais j'ajoute que la réforme du programme de nos universités ne saurait suffire, car s'il y a faute de ce côté, il y a paresse de la part de ceux qui se rendent coupables de telles actions. Si vous les visitez, vous les trouverez toujours oisifs, jamais un livre ouvert devant eux, et encore moins une revue médicale; ils resteront ainsi à croupir dans l'ignorance, sans avoir la première notion du progrès de la science et de ce qui se passe autour d'eux. Soyons sages, et tout en gardant un juste milieu: *est modus in rebus!* Avouons que les services de ces personnes-là sont de peu de valeur et au fait ils semblent le savoir!

FÉLIX XXX.
 Angers, Que., 2 Avril 1889.

Ste-Mélanie.

Nous venons d'apprendre avec plaisir que M. Amédée Riberdy, fils d'Octave Riberdy, Ecr., Juge de Paix, vient d'être admis à la pratique de la médecine, après un brillant examen.
 Nos félicitations.

La neige a fondu si rapidement ces jours derniers, et il en reste maintenant si peu dans les chemins, que notre postillon a cru bon d'aller à Joliette en voiture d'été, cette semaine.

A Sainte-Mélanie, le 6 du courant, la dame de M. Norbert Rocheleau, un fils.

La débacle à Montréal.

L'immense champ de glace devant la ville s'est mis en mouvement mardi midi. Les glaces de la baie de Laprairie sont descendues vers cinq heures, s'engorgeant avec les banquises au-dessous du pont Victoria. A Saint Lambert, l'eau a monté de deux pieds en dix minutes.
 Mardi matin entre huit et neuf heures, les glaces ont repris de l'activité et sont descendues avec une vélocité extraordinaire en face d'Hocheleau et de Maisonneuve. La débacle s'est faite jusqu'à la Pointe aux Trembles.
 Pendant la nuit de mardi, l'eau a baissé de six pouces au-dessous du pont Victoria.
 Elle est à la hauteur de six pieds contre la digue de Saint-Gabriel. Il faudrait qu'elle s'éleva de deux pieds de plus pour inonder la ferme des Sœurs et la rue de la Congrégation, qui sont protégées par les pompes. La pompe à vapeur de la rue du Moulin à Vent a été mise en réquisition trois ou quatre fois depuis vingt-quatre heures pour faire baisser l'eau dans les égouts de la Pointe Saint-Charles.
 Mardi matin, à onze heures, la hauteur de l'eau sur l'échelle d'étiage à la Commission du havre était de 33 pieds et 9 pouces, soit 6 au-dessous du niveau du mur de revêtement sur la rue des Commissaires.

Expédition Morrison

La lettre suivante a été reçue, nous dit-on, par l'hon. M. Mercier: Cher Monsieur,
 Tout en vous remerciant pour les bons égards que vous avez eus pour moi pendant les persécutions dont on m'aillige, je dois vous informer qu'il y aura sous peu une élection dans le comté de Compton. Je me propose d'enregistrer mon vote le jour de l'élection, et si vous ne rappelez pas d'ici à quarante-huit heures les gens qui ravagent nos cabanes à sucre, je donnerai mon suffrage au candidat hostile à votre gouvernement. Vous êtes averti, maintenant agissez en conséquence.
 (Signé)
 MORRISON.

Feu M. P. Melançon.

Nous regrettons d'apprendre, la mort de M. Paul Melançon riche citoyen de St-Ambroise de Kildare et ancien marchand, arrivée en cette paroisse, mercredi le 10 du courant, à l'âge de 59 ans.
 M. Melançon était le type de l'honnête homme, citoyen très respecté et très charitable. Aussi il ne comptait que des amis.
 Nous offrons aux membres de la famille nos condoléances.

CORRESPONDANCE.

Notre District Judiciaire.

La question de la nomination d'un juge pour notre district est encore en suspens. Il y a bientôt près de quatre mois que la situation est vacante par le décès de l'honorable juge Globensky et son successeur n'est pas définitivement connu. Cette nomination ne saurait tarder de se faire; l'administration de la justice dans le district en souffert et en souffrira tous les jours malgré la bonne volonté des juges que le Gouvernement envoie de temps à autre pour expédier les affaires depuis que cet interrègne est commencé. Il paraît que l'absence du ministre qui a plus particulièrement la responsabilité du patronage et des nominations dans le district de Montréal est la cause principale du retard. Cela peut être une excellente raison et certainement nous ne voudrions pas blâmer les ministres fédéraux de suspendre une décision de cette importance, si l'un de leurs collègues absent a droit par l'autorité de sa position de lui donner une sanction définitive. Ce n'est pas un protêt que nous voulons enregistrer; mais dans l'intérêt des justiciables du district, il importe de signaler au Gouvernement d'Ottawa l'urgence de leurs besoins. Notre attitude présente est l'expression de l'opinion de tout le Barreau. Nous avons avant ce jour dit dans notre journal notre manière de penser sur cette question de nomination. La rumeur semble se confirmer qu'un avocat de Montréal sera bientôt appelé à exercer les fonctions de la magistrature dans notre District. Que ce soit lui ou un autre il convient que la vacance soit remplie au plus tôt. L'attitude du Gouvernement à ce sujet semble indiquer qu'il n'a pas l'intention de céder à des considérations purement locales. Nous convenons bien qu'il n'est pas strictement nécessaire que le nouveau titulaire soit choisi dans le barreau du district; il peut même exister d'excellentes raisons pour que ce soit un étranger. Mais où de vra résider le nouveau juge? Telle est la question, comme nous l'avons déjà écrit, ce serait mal comprendre cette question de résidence que de parler d'immobiliser le juge dans un endroit spécial ou d'en faire un personnage passif qui tiendrait à fer et à clous dans le District pour le seul profit et avantage des justiciables de ce district. L'essentiel est d'avoir un magistrat disponible en toutes occasions, un homme possédant la confiance du barreau et du public, un citoyen en un mot capable d'honorer la société au milieu de laquelle il sera appelé à vivre.

Le Gouvernement qui agit dans ces matières délicates en tenant compte d'une foule de circonstances d'intérêt et d'ordre publics ne peut manquer d'être éclairé par des conseils sages et prudents sur les véritables besoins du district et les desirs de l'opinion publique. Nous avons formulé le vœu que le choix du juge de ce district rencontrera l'approbation non seulement de notre barreau, mais qu'il sera en tous points digne de la magistrature de la Province.

ECHOS DU JOUR

Un cultivateur arrivant de la Beauce dit que la récolte de sucre d'érable va être abondante, cette année, comme jamais elle ne l'a été.

Un détachement d'une trentaine d'hommes de la police provinciale a quitté Québec samedi, par le train de 2 heures du Québec-Central, en route pour Mégantic, pour donner la chasse à Morrison.

Un ordre en conseil a été passé à Ottawa, prolongeant jusqu'au 1er janvier le temps accordé aux colons pour s'établir dans la zone fertile qui longe le chemin de fer dans la Colombie Britannique et augmenter le prix du terrain vendu pour des fins agricoles de \$2.50 à \$5 l'acre, sans les conditions de l'établissement.

Abonnez-vous à l'Étoile du Nord, seulement 50cts. par année.

CORRESPONDANCE.

Notre District Judiciaire.

D'après les apparences actuelles il y a guère de chance d'une prorogation avant Pâques, comme on l'avait d'abord anticipé. Il a cependant été décidé que la prorogation aura lieu dans la première semaine de mai, et lorsque la chambre ajournera pour les fêtes de Pâques elle se réunira de nouveau le mardi suivant. Règle générale la vacance de Pâques est plus longue qu'elle ne le sera cette année, mais l'on veut forcer l'expédition de la besogne afin de proroger le parlement fédéral à la date mentionnée plus haut.

Pendant que d'un côté, "un passant", sous l'entête "Lexicographie", traite de ridicule, dans la *Minerve*, le Dictionnaire d'Homonymes de M. Baillairgé,

M. Du Courthou, secrétaire de l'Association Universelle (Académie des Palmiers) (1), pour l'Expansion de la Littérature française, ayant pour organe "L'Ere Nouvelle Illustrée," écrit de Paris à M. Baillairgé en date du 21 mars dernier:

"VOTRE DICTIONNAIRE AURA UNE MÉDAILLE DE 1ere CLASSE à la prochaine fête des Palmiers." Vous avez droit aussi à une place dans notre "Panthéon du mérite." Veuillez faciliter notre œuvre de vulgarisation en nous adressant, avec votre photographie pour une gravure (page entière de notre journal) tous documents, manuscrits, ou imprimés nécessaires pour rédiger sur votre personnalité une notice originale et complète."
 (1) Société Internationale fondée en 1880 et autorisée par décret.

Le gouvernement fédéral vient de publier un état des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour l'année 1888.

Le revenu net des primes pour la compagnie d'assurance sur la vie du Canada a été de \$1,294,565, et le nombre des nouvelles polices prises pendant l'année a été de 1,971.
 Le nombre des polices en vigueur est de 22,292 et le chiffre de ces polices représente une valeur de \$42,182,743.

La Reine est-elle convertie?

Nous allons reproduire de *Figaro* —avec toutes les réserves d'ailleurs que comporte une pareille question —la correspondance qu'il reçoit de Rome au sujet de "la conversion de la reine d'Angleterre".

En dehors de ses correspondants attirés qui tiennent les lecteurs de ce journal au courant de tout ce qui se passe à l'étranger, le *Figaro* veut bien, de temps à autre, donner l'hospitalité à quelque communication importante d'un correspondant occasionnel. C'est à ce dernier titre que je me fais aujourd'hui l'écho d'un bruit fort accrédité en ce moment dans la haute société romaine.

La nouvelle fait tout doucement le tour des salons noirs de Rome; c'est à peine si elle commence à circuler discrètement dans le monde diplomatique; mais je n'hésite pas à la rendre publique, en m'adressant à un journal aussi répandu que le *Figaro*, ne fût-ce que pour fournir aux intéressés l'occasion de la démentir.

Donc, on causait, l'autre jour, du prochain déplacement de la Reine d'Angleterre.

—N'avez-vous pas remarqué, dit un haut prélat romain, que, depuis quelque temps. Sa Majesté s'arrange toujours de façon à ne pas se trouver en Angleterre à l'époque des fêtes de Pâques?

—Au fait, intervint un grand personnage, la reine était l'année dernière à Florence; cette année elle sera à Biarritz.

—Savez-vous pourquoi?

—Ah! vous pourriez bien me le donner en mille!

—Parce que..... la reine Victoria ne peut faire ses Pâques en Angleterre.

—Ses Pâques?

Oui, ses Pâques!
 —La reine se serait donc convertie au catholicisme!
 —On vient de me l'affirmer, et si vous saviez de qui je tiens cette importante nouvelle.
 —Ainsi, ce serait afin de pouvoir remplir ses devoirs de catholique, elle qui règne sur un peuple protes-

tant, que la reine Victoria veut le jour de Pâques, être loin de sa cour, loin du monde officiel?
 —Parfaitement. Mais écoutez encore, car je ne suis pas au bout de mes confidences. Il ne serait pas impossible que la veuve de Frédéric III (toujours d'après mon auteur, dont j'ai juré de ne pas dire le nom), se convertit également au catholicisme.
 —De plus fort en plus fort!
 —Ne riez pas. Quand l'impératrice Victoria était à Hambourg, l'année dernière, un vénérable ecclésiastique de cette ville avait très souvent l'honneur de s'entretenir avec elle. Cette assiduité attirait l'attention d'un personnage catholique italien, qui finit par demander au prêtre hambourgeois si, par hasard, la fille de la reine d'Angleterre n'aurait pas la pensée de se convertir au catholicisme.
 —Et que lui fut-il répondu?
 —Nul ne peut sonder les secrets de la divine Providence, dit le vieux prêtre; l'impératrice est encore protestante, mais je crois qu'elle incline beaucoup vers le catholicisme, et je ne serais pas trop surpris d'apprendre, un jour ou l'autre, la nouvelle de sa conversion.

Le correspondant termine en disant; "Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits étranges?" Nous n'en savons pas plus que lui; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il en est question depuis quelque temps, déjà, sans que rien d'ailleurs paraisse justifier leur persistance.

EXPOSITION DE BEBES
La FOLLE du MONT-ROYAL

Sommaire de "La Vie Illustrée"

TEXTE: Chronique de la Semaine, par Léon Famelet; Causerie Franco-Canadienne, par Ch. des Ecores; Lettre d'un vieux policeman à son neveu, par Hector Berthelot; Ce que nos jeunes gens vont faire à Paris, par Léon Famelet; Programme de l'Exposition des bébés organisée par *La Vie Illustrée*; Biographie de Jules Xhrouet, par Léon Famelet; de Jules Xhrouet, par Léon Famelet; Dictionnaires Canadiens, par P. L'Archer; Poisson d'Avril, par P. L'Archer; Les nouveaux Ministres Français; Chronique de la Mode, par Rose Couturier; Analyses de l'écriture de nos abonnés, par le Prof. Marc Say; Petit code de la Bonne Compagnie par Mme de Bassanville; Le Diner de tous les jours; Echos des Théâtres et concerts, par Lognette; Echos du sport; Feuilleton "Arraché de la Tombe," poésies, variétés, etc., etc.
 GRAVURES: Portrait de Jules Xhrouet, Portraits des nouveaux ministres français; L'Exposition de Bébé, organisée par le directeur de la *Vie Illustrée*; Lapidé par des singes; Toilette de bal; Bouff à la mode et autres dessins de genre.
 La *Vie Illustrée* est un grand journal de 16 pages, imprimé sur papier de luxe et paraît le mardi de chaque semaine.
 Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication en feuilleton d'un nouveau roman canadien écrit spécialement pour la *VIE ILLUSTRÉE*.
 L'action de ce roman palpitant d'intérêt se déroule entièrement à Montréal, ce qui lui donne pour nos lecteurs un attrait tout particulier. Le fond en est réel, comme on pourra s'en convaincre en reconnaissant, sous les pseudonymes qui les cachent certains personnages que l'auteur fait agir.
 Ce feuilleton devra faire sensation parmi les amateurs de beaux feuilletons.
 Le programme de l'Exposition des bébés est publié dans le numéro de cette semaine. La semaine prochaine, nous publierons des portraits-charges des collaborateurs réguliers de *La Vie Illustrée*.
 Abonnement: \$2.00 par an; \$1.25 pour 6 mois, Strictement payable d'avance, en raison du bon marché.
 Bureaux: 32 rue Saint-Gabriel. Adresses toutes communications: W.A. Grenier, *La Vie Illustrée*, Boîte 1772, Montréal, Canada.
 No 36, 11 av. 3 m

Le meurtrier Morrison à Montréal

On affirme de source, que nous croyons à peu près certaine, que deux employés sur un train de marchandises sur la ligne de Sherbrooke à Montréal, sont arrivés lundi matin à Montréal et affirment que Morrison est actuellement à Montréal. Ils disent le connaître très bien et qu'il a réussi à faire le voyage du lac Mégantic ici, sans que la police ait eu vent de sa fuite.

Défense d'avancer.—Je, soussigné, fais défense d'avancer à qui que ce soit, à mon nom, sans avoir un écrit signé de ma main: SÉRAPHIN POITRAS, marchand, L'Épiphanie, P. Q.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,
Vraiment votre petit journal est charmant à lire, on y rencontre des passages qui feraient envie à des grands maîtres littérateurs et fabulistes ; on désire son arrivée pour savourer les aimables causeries, chroniques et correspondances qu'il contient.

Si L'ÉTOILE DU NORD est si attrayant, de qui cela dépend-il ? De vous M. le Rédacteur, de votre zèle et de votre ardeur. Mais il en est un autre qui a bien sa part, c'est un nouvel écrivain, depuis quelques mois seulement qu'on y voit figurer son nom, c'est le jeune notaire de Ste-Mélanie, l'intéressant poète et prosateur C. P. Beaulieu.

Il est nouvellement arrivé dans le district, mais n'empêche qu'il a déjà toute notre estime. Ses écrits ont le mérite, et ce n'est pas le moindre, ses écrits, dis-je, ont le mérite de la fécondité.

Depuis que M. C. P. Beaulieu nous sert de ses mets savoureux, nous voyons plusieurs noms qui figurent dans votre journal et qui lui disputent la palme. Ce qui nous fait plaisir, c'est de voir qu'on n'y voit pas seulement que les gens de professions, que les gens que nous avons l'habitude de regarder comme les seuls ayant une instruction supérieure, mais aussi nous y voyons des gens que nous appelons des gens de métier. Dans le numéro du 4 avril dernier, une correspondance était signée : Un Boulanger. Je ne sais pas s'il s'est trompé pour faire sa galette, mais dans tous les cas, il l'a faite fort bonne ; j'aimerais à y goûter encore et souvent, elle peut être beaucoup moins délicate et cependant être encore très bien goûtée. L'auteur de cette bonne petite galette m'a fait naître une idée que j'émetts tout de suite. Dans votre journal, M. le Rédacteur, je vois plusieurs branches fort bien représentées : le notariat, la médecine, la boulangerie ; mais si ces professions ou métiers qui sont très minimes comparés à la grande et noble agriculture, ont leurs écrivains, je ne vois pas pourquoi on ne verrait pas quelquefois paraître des morceaux venant de la part de cultivateurs intelligents et pratiques comme sont ceux qu'elle renferme dans son sein.

Je lis toujours avec beaucoup d'attention et de plaisir les articles des correspondants instructifs ; mais ce serait avec un plaisir non moins grand que je lirais ceux de mes confrères en agriculture.

UN AGRICULTEUR.

Le chatiment d'un lâche

Lundi matin, André alias "Black" Mainville a subi à la prison de Montréal la peine du fouet à laquelle il avait été condamné le 23 mars dernier, en cour d'assises, par le juge en chef Dorion, ainsi qu'à dix-huit mois de prison, pour assaut indécent sur une enfant de 11 ans nommée Agnès Miron.

Aux Consommateurs de Charbon.

M. AIME RIOPEL, de Joliette, annonce aux personnes qui font usage de charbon, soit pour fournaises de magasin, résidence privée, boutique, etc., qu'il représente en cette ville, les plus grandes maisons pour la vente du charbon, telles que le *Stov. Egg. Chestnut*. Adressez-vous à lui avec confiance vous serez bien servis et paierez toujours le plus bas prix du marché.

No 36, 11 av. 3m

L'industrie laitière

La convention de l'Industrie Laitière du Canada s'est ouverte à Ottawa, le 9 courant sous la présidence de M. Foster, de Knowlton, président temporaire. M. de la Broquerie-Taché agissait comme secrétaire.

Les délégués suivants sont arrivés d'Ontario : MM. Derbyshire, Hager, McPherson, Roddick, Cassils, Everts, Lane ; de Québec : Bernard, LaBruère, Chapais, Taché, Beaubien, Rhodes, Patton, Chicoine, Lynch, Chicoine, Rathbone, Foster ; de Manitoba : Boulton et plusieurs autres ; un bon nombre de sénateurs et de députés assistent à la séance de la convention.

LE MONTREAL ET SOREL.

L'inspecteur des chemins de fer du gouvernement local doit visiter cette semaine la ligne du Montréal et Sorel et lorsqu'il aura donné un certificat que cette voie est en bon ordre, la circulation des trains commencera. Les directeurs disent que le roulant est prêt pour l'exploitation de la ligne.

Un curieux testament

On vient d'ouvrir à Pittsburg, (Pennsylvanie) le testament de M. James Scott, président de la compagnie du chemin de fer d'Allegheny Valley, mort ces jours derniers. Le défunt, qui laisse une fortune de \$350,000 environ, déshérite trois de ses fils en ne léguant qu'un cent à chacun d'eux, et il donne le reste, par parts égales, à ses sept autres enfants, disant qu'il a amplement pourvu de son vivant à l'avenir de Mme Scott. Il paraît que M. et Mme Scott, qui ont eu quatorze enfants, dont dix sont encore en vie, se sont séparés il y a plusieurs années. La plupart des enfants ont pris le parti de leur père, mais trois ont pris celui de la mère. Ce sont ces trois derniers que M. Scott a voulu déshériter en leur laissant un cent à chacun, pour bien montrer qu'il n'avait pas commis d'oubli à leur égard. Mais ce testament sera attaqué non seulement par les trois fils déshérités, mais aussi par Mme Scott, qui se propose de revendiquer la part à laquelle la loi lui donne droit.

AVIS.

Seront vendus, lundi, le 29 avril courant, à la porte de l'église catholique de la paroisse de St-Patrick de Rawdon, sur les 10 hrs A. M., par Louis Dugas, cultivateur de la paroisse de St-Liguori, tuteur élu en justice à Frs Dugas, âgé de 12 ans ; à Emma Dugas, âgée de 10 ans et à Anastasia Dugas, âgée de 7 ans, ses frères et sœurs consanguins mineurs issus du mariage de feu Firmin Dugas, son père et de feu Mary Anastasia Quins autorisée à cette fin, sur autorité de justice au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les immeubles dépendants de la succession du dit feu Firmin Dugas situés dans la paroisse de St-Patrick de Rawdon.

1o Un lot ou lopin de terre situé dans le Canton de Rawdon, faisant partie du lot No 17 du 6e Rang, étant le coin Nord-Est du dit lot contenant 4 acres de front sur 5 acres de profondeur, avec maison, grange, etc.

2o La moitié Nord-Est du lot No 18 du 8e Rang du dit Canton, sans bâtisse, contenant environ 100 acres de terre.

3o La moitié du lot No 18 du 6e Rang du dit Canton, étant la profondeur, contenant 100 acres de terre en superficie, sans bâtisse.

4o La moitié Nord-Est du lot No 17 du 6e Rang de Rawdon, contenant cent acres de terre sans bâtisse.

MARDI, LE 20 AVRIL COURANT.

5o Une terre située dans la paroisse de St-Liguori, sur le premier Rang du Canton de Rawdon, contenant à peu près 140 arpents avec pouvoirs d'eau, bûche de maisons en pierre et en bois, granges et plusieurs autres bâtisses faisant partie du lot No 24.

6o Une terre située au même lieu, contenant à peu près 40 arpents sans bâtisse étant partie du lot No 25.

7o Une pointe de terre, étant partie du lot No 23 du dit 1er rang, contenant à peu près une acre et demi de terre, de forme irrégulière avec pouvoir d'eau sur la Rivière Rouge.

8o Un terrain situé dans la paroisse de St-Liguori, contenant environ trois quarts d'arpent de terre en superficie, bûche de moulin à farine, maison, étable et remise.

MERCREDI, LE 1ER DE MAI PROCHAIN.

9o Un terrain situé dans la paroisse de St-Jacques, contenant à peu près un demi arpent de largeur, sur deux arpents sur la rivière Ouato.

Et lundi, le 15 du courant, tous les meubles de la dite succession seront vendus par encan public.

U. B. DESROCHERS, St-Liguori, 10 avril 1889.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que tout colon qui, DICI AU PREMIER JUILLET prochain, paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement.

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent dans le délai susdit.

GEORGES DUHAMEL, Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—Les colons, ayant été avertis, l'autonne dernier, par Carte Postale, de venir payer les arriérés dus à la Couronne, sont requis par les présentes de venir s'acquitter. A défaut de ce faire, la vente qui leur a été faite sera révoquée et de nul effet.

P. S.—Pour le paiement, on devra s'adresser à l'Agent des Terres de la Couronne, de Joliette.

No. 36 11 av. — 1er juil.

Echos de Joliette.

Pâques fleuries.— A l'exemple des premiers chrétiens, qui ce jour-là, en signe d'allégresse, accueillirent Jésus-Christ entrant triomphalement à Jérusalem, avec des palmes, chaque année dans le peuple catholique, il est d'usage de porter des rameaux à l'église.

Afin de faciliter à tous le moyen de s'en procurer, pour la circonstance, Albert Gervais a fait venir ces jours derniers une quantité de palmes de tous prix mises en vente à son magasin.

A chacun de se hâter car il croit ne pouvoir satisfaire au nombre des demandes.

Il y en a de 5 cts, de 10 cts et de 25 cts.

Ivrognerie.— Nos conseillers ont décidé de sévir rigoureusement contre les personnes qui enfreignent le Règlement de police par rapport à l'ivrognerie.

Dimanche dernier, les constables arrêtaient, sur la rue St Charles, un jeune homme, dont par respect pour la famille nous taisons le nom, qui était dans un état complet d'ivresse.

Traduit le lendemain devant Chs B. H. Leprohon, J. P. et plaçant coupable à l'accusation portée contre lui, il s'entendait condamner à \$20,00 d'amende ou 30 jours de prison.

Il a préféré payer. Leçon sévère mais juste et bien méritée.

—Mardi dernier, pour la même offense, était arrêté, sur la Place Lavallée, un jeune homme d'une quinzaine d'années, bien connu dans les annales judiciaires de notre Corporation.

Son procès passa le même jour et fut condamné par Chs B. H. Leprohon, J. P., à payer \$2,50 pour amende et frais.

Avis à ceux qui tenteraient d'imiter ces exemples.

A louer.—M. David Beaudry, propriétaire du magasin actuellement occupé par M. George DesRoches, annonce qu'à partir du 1er de mai prochain, ce magasin sera à louer à de bonnes conditions. Ce magasin est vaste et pourvu dans le haut d'un logement privé très convenable.

Du nouveau.—Delle Marie-Louise Gervais, modiste, désire prévenir le public, qu'elle a ouvert chez son frère, Albert Gervais, Joliette, une salle de couture, où elle se chargera de la confection des robes, pour dames et enfants dans les derniers goûts Américains. Ouvrages de première classe, garantis et à bas prix.

Bien triste.— La famille de M. Mercile, corroyeur de cette ville est plongée dans la douleur par la mort bien inattendue d'un de ses enfants, et arrivée dans les circonstances suivantes.

Dimanche dernier, dans la matinée, un des enfants de M. Mercile, accompagné d'un des garçons de M. Magloire Masse, de cette ville, concurrent le dessein d'aller en visite, chez leurs parents, à St-Thomas.

Mettant leur projet à exécution ils prirent la voie ferrée pour s'y rendre, le commencement du voyage se fit bien, mais arrivé à un ruisseau, qui de ce moment est plein d'eau, l'enfant de M. Mercile un peu plus jeune que son compagnon ne put le traverser, et, malheureusement y resta.

La triste nouvelle fut annoncée aux parents par le petit garçon de M. Masse.

Les recherches faites pour retrouver le corps, ont été, jusqu'à présent, infructueuses.

Aux dernières nouvelles le cadavre n'était pas encore trouvé.

St-Béatrix.—En cette paroisse, le 3 Avril dernier, est décédé, à l'âge de 31 ans, M. Adélar Morin.

Le service funèbre a été chanté samedi dernier, par son frère le Révd M. J. Bte Morin, procureur au Collège de Varannes, P. Q.

Il laisse pour déplorer sa perte une femme et deux enfants.

Nos condoléances à la famille.

Personnel.— James Léprohon, Ecr M. D. et un de nos zélés correspondants, était en cette ville hier.

Avis à ceux qui souffrent.— Les personnes atteintes de toux, bronchites, catarrhes, affections de la poitrine en général, affections des voies respiratoires, phthisie, etc., etc, et qui veulent obtenir une guérison radicale, devront employer les gouttes Livoniennes de Trouette Perret au goudrou créosoté et au baume de Tolu.

Prix du flacon \$1,00. En vente chez Albert Gervais, libraire-imprimeur.

Nouveau tailleur.— M. Jean Baptiste Sansregret vient d'ouvrir une boutique de tailleur, en cette ville, coin des rues Notre-Dame et St-Pierre.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Ouvrages faits promptement et à bas prix.

Modiste.— Delle Edesse Beaudoin, modiste annonce au public, quelle a ouvert en cette ville, sur la Place du Marché, un magasin de modes. Chapeaux en tous genres garnis richement et à bas prix.

Le succès du Salon.— Ce chansonnier contenant 80 romances et chansonnettes se vend 35 cts. chez Albert Gervais, Joliette.

Sources St-Léon.— M. Hector Caron, a fait ces jours derniers, l'achat de la source d'eau Minérale, de St-Léon.

Température.— Depuis le commencement de la semaine nous jouissons d'une vraie température de printemps, le soleil fait fondre rapidement la quantité de neige, qu'il y a peu de jours, obstruait nos rues.

Notes bien.— Le Dr Labonté dentiste, nous prie d'annoncer à ses patients qu'il sera à Joliette, à l'hôtel Chevalier jusqu'à samedi soir, pour remplir toutes les commandes qu'il a en mains et en prendre de nouvelles pour ceux qui ont besoin, soit de se faire extraire les dents, et de les faire remplacer par un bon ratelier où bien de les faire plomber pour les conserver.

M. Labonté est en état maintenant de faire les dentiers sous le plus court délai car il vient de se procurer des instruments tout à fait nouveaux.

Qu'on se hâte de venir le voir et chacun aura satisfaction.

De retour.— M. William Cantin, de Chicopee Falls Mass., ainsi que les membres de sa famille, sont de retour à Joliette, depuis hier soir. M. Cantin, fixera sa demeure à St-Liguori, Comté de Montcalm.

Fête d'amis.—Dimanche soir, une vingtaine de personnes se réunissaient à la résidence de M. Joseph Leduc, notre sympathique chef de police, à l'occasion de la 35ième anniversaire de sa naissance.

A cette occasion, une adresse lui fut présentée, accompagnée d'un joli cadeau, consistant en une magnifique horloge.

L'on se sépara, assez tard dans la soirée, enchanté de la courtoisie avec laquelle nous avaient reçu M. et Mme Leduc.

Teinturerie.— Les personnes qui ont des habits soit à teindre, à nettoyer, etc, sont priées de ne pas oublier que Albert Gervais est toujours l'agent de la célèbre teinturerie à vapeur de J. Gonthier, de Trois-Rivières.

Bas prix et ouvrages faits et retournés promptement.

Cour de Circuit.— Le terme de la Cour de Circuit, s'est ouvert en cette ville, hier, sous la présidence de Son Honneur le Juge Davidson. Il y a très peu de causes inscrites sur le rôle.

Nouvelle Invention.— M. W. C. Norton, de Chicago, Ill., est l'inventeur d'un nouveau procédé, pour marquer le linge, sans faire usage d'Encre de Chine. Ce procédé aussi simple qu'ingénieux consiste à placer le papier inventé à travers d'un papier de soie, sur l'objet que l'on veut marquer, et l'on écrit avec n'importe quel crayon.

Les personnes qui voudraient avoir une copie exacte d'un dessin quelconque fleurs, chiffres, peuvent se servir et avec succès de cette nouvelle méthode.

Ceux qui voudraient en faire l'essai sont priés d'envoyer 25 centins à Albert Gervais et ils recevront franco ce nouveau papier, qui est merveilleux.

Vins Français !

J. S. AYBRAM,
FABRICANT,
Rue ST-LOUIS,
A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE, VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix.

Les prix à la satisfaction de tous.

31 Oct 1888, No 13—1 au

Aux personnes entreprenantes.

—Les personnes désirant créer et exploiter une manufacture de meubles et ouvrages, auraient tout intérêt à s'adresser à M. Eugène Bordeleau, à St-Chs. Borromée.

Ce Monsieur fournirait le pouvoir d'eau gratis, et se porterait, pour telle manufacture, souscripteur, pour un montant de \$1,000.

Cette exploitation se trouverait à 4 milles de la ville de Joliette.

M. Bordeleau est propriétaire au même endroit d'un moulin à farine et à scie qui fonctionne très bien.

Aussi on trouvera chez ce Monsieur, toutes espèces de bois de service, bois de sciage, etc, etc, à très bas prix.

Pour plus amples informations, S'adresser à M. Eugène Bordeleau, Propriétaire de ce pouvoir d'eau, 7 mars no 31, 3m.

Avis de déménagement.

N'oubliez pas que le ou vers le 1er de Mai prochain, M. N. I. Charland, tailleur de Joliette, transportera sa boutique de tailleur dans la maison qu'il a achetée de Dame Godin, maison actuellement occupée, comme bureau d'avocat, par MM. Dugas & Marsolais, sur la Rue Notre-Dame, près de l'Hôtel Chevalier, Joliette. M. Charland espère qu'il recevra comme par le passé, sa part d'encouragement.

Au public d'en prendre note, et d'encourager M. Charland, lorsque l'occasion se présentera.

No 30,282 m.

Vente par Curateur.

Dans l'affaire de Joseph Lamarche, tanneur, de la paroisse de St-Jacques, comté de Montcalm, Failli.

Je, soussigné, vendra par encan, à la porte de l'église de la dite paroisse de St-Jacques, lundi, le quinze avril 1889, à dix heures de l'avant-midi, l'immeuble suivant appartenant à la succession du dit Failli, savoir :

Un emplacement situé en la dite paroisse, contenant environ 3 arpents et trois quarts en superficie, borné en front par le chemin du Roi, en profondeur à Philippe Leblanc, d'un côté par François Normand et de l'autre côté, partie par William Lord, et partie par le dit Philippe Leblanc, bâti de maison et autres dépendances, aux conditions annoncées le jour de la vente.

J. E. ECREMENT, Curateur, St-Jacques, 8 avril 1889.

Notes bien.— M. L. A. Lavallée le nouveau licencié pour la vente des liqueurs enivrantes, étant obligé, pour se conformer au Règlement de cette ville de se dessaisir de son stock actuellement en mains, offre en vente, au prix courant, tout ce qui lui reste en marchandises.

Il faut, en toute nécessité que l'écoulement se fasse rapidement. A chacun d'en profiter.

Mort de M. Chevreul

Une dépêche de Paris nous annonce que le célèbre savant et centenaire M. Chevreul est mort cet après-midi. Son fils venait de mourir à l'âge de 75 ans.

Les journaux en 1889.

De la dernière édition de *Geo. P. Rowell et Cols*, qui sera publié le premier avril (sa vingt et unième année), il ressort que le nombre des journaux quotidiens et revues périodiques de toutes sortes publiées dans les Etats-Unis et le Canada est maintenant de 17,107. Ce qui fait une augmentation de 797 durant les 12 derniers mois et de 7,883 durant les 10 dernières années.

NAISSANCE.

A Chicopee Falls Mass, la dame de M. David Gaucher, une fille, Parrain et Marraine, M. H. Beaudoin, et Delle C. Beauchamp.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliéuses : Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont purement végétales et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés. Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercuriaux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients ; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliéuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFETIF, ET INOFFENSIF.

Bien cordialement
Votre tout dévoué
DR D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliéuses sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIÉTAIRE :
Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE
Joliette, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins la Boîte.

A LOUER.

M. J. Bte LAURION offre à louer son ancien magasin, situé sur la rue Manseau, à des conditions avantageuses. Le site et le local de ce magasin peut, avec facilité être occupé pour un magasin et boutique de ferblanterie, épicerie de famille ou toute autre branche de commerce.

Pour plus de détails, s'adresser immédiatement au propriétaire
J. Bte LAURION, JOLIETTE,
No 29, 21 f. 2m.

MARCHE de JOLIETTE.

Samei, 6 Avril 1889

FARINE.

	\$ cts.	8 cts
Fleur de blé par 100 lbs.	0 00	2 50
Fleur de seigle do.....	1 40	1 60
Fleur de blé d'Inde do....	1 40	1 50
Fleur de sarrasin do.....	1 45	1 50
Fleur d'avoine do.....	2 00	2 25

GRAINS.

Avoine par minots.....	0 40	0 50
Orge par 50 lbs.....	0 60	0 70
Blé par minots.....	1 25	1 30
Pois par minots.....	0 80	0 90
Sarrasin 50 lbs.....	0 60	0 70
Seigle.....	0 60	0 70
Blé d'Inde do.....	0 75	0 80
Graine de lin par minot	1 00	1 25
Graine de mil.....	2 75	3 00
Graine trèfle par lbs.....	0 10	0 12
Graine de trèfle blanc...	0 15	0 18

VIANDES.

Lard par 100 lbs.....	8 00	8 50
Lard frais par lbs.....	0 10	0 11
Lard salé.....	0 10	0 12
Bœuf par lbs.....	0 05	0 08
Mouton par lbs.....	0 05	0 08
Agneau par quartier.....	0 30	0 50
Veau do do.....	1 00	1 25

VOLAILLES ET GIBIERS.

Poules par couple.....	0 60	0 70
Poulets do do.....	0 50	0 60
Dinde do do.....	2 00	2 50
Oies do do.....	0 80	1 00
Perdrix par couple.....	0 35	0 45

LEGUMES ET FRUITS.

Patates (2 mits).....	0 60	0 70
Navets par minot.....	0 30	0 40
Carottes ".....	0 40	0 50
Oignons par minot.....	0 80	0 90
" par tresse.....	0 07	0 08
Ail par tresse.....	0 08	0 17
Fèves par minot.....	1 75	2 00
Choux (la pomme).....	0 02	0 08
Noix par minot.....	0 00	0 00
Pommes par minot.....	1 00	1 25

LAITERIE ET DIVERS.

Beurre frais par lbs.....	0 20	0 22
do salé do.....	0 18	0 20
Œufs par douzaine.....	0 18	0 20
Saindoux par lbs.....	0 12	0 14
Sucre par lbs.....	0 08	0 09
Sirup d'érable par gallon	80	1 00
Miel par livre.....	0 10	0 12
Laine par livre.....	0 35	0 40
Laine en écheveau p. lb.	0 60	0 70
Savon.....	0 06	0 08
Peaux par livre.....	0 05	0 06
Foin par cent bottes.....	6 50	7 00
Foin par botte.....	0 08	0 10
Paille par botte.....	0 04	0 05
Étoffe la verge.....	0 70	0 90

JOSEPH LEDUC,

Clerc du Marché.

E. MIGUE,

Marchand en Gros de

VINS FRANÇAIS.—Sicile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc. des meilleures marques!

VINS D'ESPAGNE.—Oparto, Taragona, Cherry, Malvoisie etc., etc;

VINS CANADIENS.—Si bien apprécié du public!

EAU DE VIE.—(Brandy) Hennessy Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER.—En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE.—En entrepot (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payer.

BIERE ET PORTER.—Des MM. Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

M. E. MIGUE.

Licencier en gros,

Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Comme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment

D'ÉPICERIES, FRUITS, PÂTES ALIMENTAIRES, CONSERVES DE TOUTES SORTES.

En face de son magasin, son hangar est toujours rempli des meilleures marques de

Farines Fortes, Provisions, Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc., COIN DES RUES

DeLanaudiere & St-Pierre
JOLIETTE, P. Q.

Poudre Déplicative



DE VINK

POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulue ou autres substances de peu de valeur.

La **POUDRE DÉPLICATIVE DE VINK**, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bestiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épizootique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,

J'ai employé la **POUDRE DÉPLICATIVE DE VINK** contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me souscris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIMERIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
JOLIETTE, P. Q.

Prix ; seulement 25 Centins le paquet.

Une belle spéculation à faire

En achetant la propriété de Dame Deslongchamps à Joliette Rue Notre-Dame près du Couvent de la Providence et de l'Eglise Bon secours, laquelle est bâtie d'une magnifique résidence et plusieurs autres bâtisses nécessaires, avec un grand terrain, planté d'arbres fruitiers et autre. Possession le ou avant le 1er mai prochain.

Conditions libérales et titres parfait. S'adresser à Révd. T. S. Provost curé de St-Jean de Matha, ou à J. J. Provost ou Dame Deslongchamps à Joliette.

Outre cette propriété le soussigné a en mains six autres jolies propriétés, bonnes résidences situées à Joliette, sur les Rues Manseau, Notre-Dame et DeLanaudière, à des prix et conditions très avantageuses.

J. J. PROVOST,
Agent Général,

3m. 28f. n30.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour reliures, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Au public voyageur !!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes :

Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie, La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau,
Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr,
JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

M. AUGUSTE GOULET,
SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pesée à toin, Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures. Il en tient de toutes les sortes, de toutes les qualités et de toutes les formes.

Prix suivant la valeur.
M. A. Goulet, continuera sa boutique de sellier et tiendra en vente toutes sortes de harnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout, à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en qualités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

M. Goulet aura toujours en mains un assortiment considérable de bois de chauffage qu'il vendra à bon marché.

9 Mai 1888 1 an.

M. P. E. Beaupré,

Entrepreneur-Menuisier,

Rue Notre-Dame,
JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc.,

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un gout supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

Avis Important !

M. Ald. Charland,
Huissier de la Cour Supérieure

—ET—

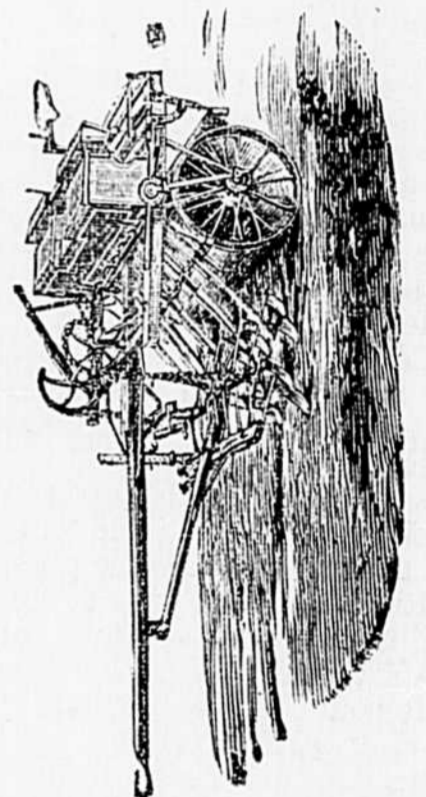
Agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupera attentivement, de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée de la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au coin des rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, où à sa maison privée, sur la rue St Viateur;

Roleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs,
Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate-forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour débouler le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour scier le bois de chauffage avec soie ronde, et fonctionnant avec horse power. On continue aussi à manufacturer nos machines à mouder, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,
S. VESSOT & CIE.

Manufacturiers,

Joliette, P. Q.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac on feuille. Ains MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.
20, 9, 14-12m